



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie
Bureau de la Réglementation Générale
et Cadre de Vie**

Affaire suivie par : Valérie BRARD
Tél : 01.30.92.85.37
Mél : valerie.brard@yvelines.gouv.fr
2021/01

Mantes-La-Jolie, le **11 FEV. 2021**

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
STOCKAGE DE GAZ SOUTERRAIN
STORENGY**

Le mardi 1^{er} février 2021 s'est tenue à la Sous-préfecture de MANTES-LA-JOLIE, en visio-conférence, la commission de suivi de site de l'installation de stockage souterrain de gaz naturel, exploitée par la société STORENGY à SAINT-ILLIERS-LA-VILLE.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Gérard DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Sophie ROSELL, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Valérie BRARD, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Marielle MUGUERRA, DRIEE / Adjointe au Chef de l'UD 78
- Monsieur Pascal LAMBRECHT, DRIEE / UD 78
- Madame Annie CAILLABET, Communauté de Communes « Les Portes de l'Île-de-France »
- Monsieur Jean-Louis FOURNIER, Maire de SAINT-ILLIERS-LA-VILLE
- Monsieur Daniel ROUX, Mairie de BONNIERES-SUR-SEINE
- Monsieur Olivier FLIECX, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture des Yvelines
- Madame Saskia CARDIN, Adjointe au Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture des Yvelines
- Lieutenant Eric SOMMIER, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Madame Sophie FABER, Agence Régionale de Santé
- Madame Stéphanie LAFAGE, Cheffe de site, STORENGY
- Monsieur Marc THIRION, STORENGY
- Monsieur Jean-Pierre PIOGER, Agence des Espaces Verts (AEV)
- Monsieur Daniel VAUGELADE, Président de l'Union Pour la Boucle de Moisson et de ses Habitants (UPBMH)

Etaient excusés :

- Capitaine Dominique COPPIN, Gendarmerie de MANTES-LA-JOLIE
- Major Jérôme FOUQUET, Brigade de gendarmerie de Bréval
- Madame Myriam BENZAAD, SPI Vallée de Seine

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan 2020 des actions menées par STORENGY en matière de sécurité et d'environnement ;
- Bilan 2020 de l'action de l'inspection des installations classées ;
- Retour sur l'exercice relatif au Plan Particulier d'Intervention (PPI), du 20 octobre 2020 ;
- Questions diverses.

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité de l'exploitant sont consultables sur le site de la DRIEE à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-de-saint-illiers-la-ville-stockage-souterrain-a2912.html>

Monsieur DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-jolie, ouvre la séance à 14h30.

Il rappelle en préambule, que les membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) se sont réunis pour la dernière fois le 16 janvier 2020 et demande à l'assistance si elle souhaite revenir sur son déroulé.

Le compte-rendu de cette réunion n'appelant aucune remarque ou observation, la parole est donnée à **Madame LAFAGE**, cheffe du site STORENGY de Saint-Illiers-la-Ville.

I - Bilan 2020 des actions menées par STORENGY en matière de sécurité et d'environnement

L'entreprise STORENGY est une filiale du groupe ENGIE. Elle est dédiée aux activités de stockage souterrain de gaz naturel. Forte de technologies innovantes et renouvelables, la société se positionne en partenaire innovant pour la transition zéro carbone.

Le site de Saint-Illiers-la-Ville est une installation de stockage en nappe aquifère. Situé à proximité des zones de consommation, il assure un approvisionnement ininterrompu en énergie.

Mis en service en 1965, ce site comprend 29 puits d'exploitation et 17 puits de contrôle avec un volume total de 1,5 milliards m³(n) pour une pression maximale autorisée de 69,5 bars.

Bilan d'activité du site

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire due à la COVID 19. Un plan de continuité de l'activité a été mis en place en adoptant des mesures organisationnelles, adaptées et évolutives. La continuité des activités a ainsi perduré sans difficulté notable.

Gestion de la sécurité

Aucun accident majeur au sens Seveso III ne s'est produit cette année.

Seuls 5 accidents corporels bénins, 11 accidents matériels, 3 presque accidents et 52 situations dangereuses ont été enregistrés.

En matière de prévention des accidents majeurs, aucune situation d'urgence n'a justifié le déclenchement du Plan d'Opération Interne (POI).

Un exercice POI annuel a été organisé le 2 octobre 2020 ainsi que différents exercices d'évacuation et d'urgence environnementale.

Implication de l'entreprise dans la vie locale

STORENGY sponsorise diverses manifestations sportives et de loisirs dans les communes environnantes et la société a signé des partenariats avec des acteurs locaux (Topifruits, EARL Lefort, associations locales...)

Par ailleurs, des ruches ont été implantées en collaboration avec un apiculteur local pour la fabrication de miel estampillé STORENGY.

Transition énergétique et écologique

L'entreprise STORENGY a été certifiée ISO 50001 : « Management de l'énergie ».

Dans cette lignée, diverses actions sont mises en œuvre afin de préserver l'environnement avec notamment un projet d'installation de panneaux photovoltaïques, l'utilisation de véhicules électriques sur le site ou encore la création de quatre bassins écologiques de rétention d'eau.

II - Bilan de l'action de l'inspection des installations classées

La présentation de l'action de l'inspection du site STORENGY de Saint-Illiers-la-Ville est assurée par **Monsieur LAMBRECHT, DRIEE / UD 78.**

Volet administratif

Pour rappel, STORENGY est un site SEVESO Seuil HAUT (SEVESO III) qui est suivi par l'arrêté préfectoral du 2 février 2010 réglementant son exploitation.

Le site n'a subi aucune modification de ses installations en 2020.

Toutefois, un permis de construire concernant l'installation de panneaux photovoltaïques a été déposé par le bureau d'études « Réservoir Sun ». La DRIEE indique que le pétitionnaire doit être STORENGY afin de prendre en compte cette demande.

Visites d'inspection

- La première inspection de l'année s'est déroulée à distance, durant le confinement. Cette inspection documentaire visait à étudier avec l'exploitant le plan de continuité de l'entreprise, le planning des opérations / chantier et les rapports de contrôle réglementaire ou de vérification préventive des moyens de détection et d'extinction liés à l'incendie.

Lors de cette inspection, aucune non-conformité n'a été constatée.

- La seconde inspection a eu lieu, sur le site, le 1^{er} juillet 2020 et portait sur :

- le suivi des non-conformité et remarques émises lors des inspections de 2019 ;
- les mesures prises sur certaines zones de dépotage de liquides inflammables ;
- les travaux réalisés suite au dossier de modification pour la gestion des eaux de pluie.

Cette visite a donné lieu à 4 observations qui ont toutes été soldées par l'exploitant.

- Enfin, une visite inopinée AIR a eu lieu afin de contrôler les rejets atmosphériques des installations de régénération, du site. Aucun dépassement des valeurs seuils n'a été mesuré par le laboratoire agréé.

Perspectives 2021

- inspection du site et des Equipements Sous Pression (ESP) ;
- observation d'un exercice POI ;
- contrôles des ICPE susceptibles d'être présentes dans un rayon de 100 mètres autour du site STORENGY. Cette action répond à une directive nationale 2021/2022 ;

- instruction des dossiers de modification du site. Ce point concerne principalement l'installation des panneaux photovoltaïques.

III – Retour d'expérience pour l'exercice PPI du 20 octobre 2020

La présentation de cet exercice est assurée par **Monsieur FLIECX**, SIDPC.

En liminaire, **Monsieur FLIECX** précise que l'exercice PPI se distingue des exercices POI organisés par l'exploitant.

En effet, l'exercice POI est un préambule au PPI et met en scène un scénario qui reste interne à l'entreprise. Quant à l'exercice PPI, il repose sur la montée en puissance d'un sinistre s'étendant à l'extérieur du site.

Identification de salle

Dans un tel scénario, le Poste de Commandement Opérationnel (PCO) est positionné à l'extérieur du site et les différents services qui y sont réunis doivent pouvoir communiquer aisément avec l'exploitant. Il importe donc, dans un premier temps, de trouver un lieu rapidement équipable et capable d'accueillir les différents acteurs.

L'exercice a montré que la salle située à proximité de la mairie était parfaitement adaptée. De plus, c'est un point de rendez-vous facilement identifiable par tous les intervenants, susceptibles de provenir de tout le département.

Communication

L'autre élément essentiel est la qualité des transmissions. Les différents acteurs doivent en effet, pouvoir communiquer aisément.

Sur ce point, les liaisons téléphoniques et internet ont été testées ainsi que les liaisons radio (assurées par l' « Association départementale des radios amateurs », agréée sécurité civile).

L'exercice a mis en exergue la mauvaise qualité des liaisons internet et réseaux mobiles. Ce constat est fortement dommageable dans la mesure où le Ministère de l'Intérieur utilise principalement l'internet en termes de cartographies et de remontée des informations. Un important travail devra donc être mené avec l'opérateur sélectionné pour l'amélioration de la couverture mobile / internet.

Le lieutenant SOMMIER, SDIS 78 insiste sur l'importance de systèmes de liaisons performants en cas de crise.

Monsieur DEROUIN préconise qu'un plan d'action soit fixé sur ce sujet, d'ici la prochaine CSS.

Monsieur FLIECX précise que les éléments du retour d'expérience vont être transmis à la préfecture de zone pour analyse de la couverture réseau et des améliorations techniques à apporter par les opérateurs. Il s'agira de renforcer les relais existants ou d'en installer un supplémentaire. Dans l'hypothèse d'une nouvelle implantation, les habitants devront être consultés au préalable.

Par ailleurs, ce retex sera un appui pour la mairie dans ses négociations avec les opérateurs en mettant en avant qu'un site Seveso III ne peut rencontrer des difficultés de transmission.

Madame LAFAGE précise que ce problème de liaison est identifié depuis de nombreuses années. Mais les divers courriers postaux et électroniques envoyés aux opérateurs sont toujours restés sans réponse. En ce sens, l'exercice PPI a pu mettre en avant les difficultés de communication observées depuis des années.

Monsieur DEROUIN souhaite savoir si, sur d'autres sites STORENGY, la société aurait pris en charge le financement de relais téléphoniques.

Madame LAFAGE répond qu'elle s'informerait à ce sujet.

En conclusion, **Monsieur DEROUIN** insiste sur la nécessité d'une réunion spécifique avec les acteurs concernés.

IV – Questions diverses

1) Identification des puits

Monsieur VAUGELADE, Union Pour la Boucle de Moisson et de ses Habitants souhaite aborder la sécurité des promeneurs dans la forêt de Rosny. Lors de la dernière CSS, il regrettait le manque le manque d'information en bordure du site Seveso (panneautique légère).

Madame LAFAGE précise que chaque puits est doté d'une pancarte indiquant son nom et le numéro de téléphone à composer en cas de problème. L'état de ces panneaux est vérifié toutes les semaines. Par ailleurs, les puits ont été cartographiés et le SDIS est en possession de la carte.

Monsieur DEROUIN profite de ce sujet pour remercier les forces de l'ordre grâce auxquelles les puits ont été repérés, identifiés et rendus accessibles, conformément aux demandes exprimées lors de la dernière séance.

Monsieur PIOGGER, Agence des Espaces Verts (AEV), souligne qu'il serait bénéfique que la logistique des panneaux se fasse en collaboration avec l'AEV.

Madame LAFAGE approuve cette réflexion.

2) Sécurisation du site

Le site STORENGY dispose d'un arrêté préfectoral d'interdiction de survol au droit du site.

Cependant, par le passé, des survols de drones et d'hélicoptères ont été signalés. **Madame CAILLABET** demande si ce phénomène s'est reproduit.

Madame LAFAGE assure qu'aucun signalement de survol de drone n'a été enregistré cette année. Seule une montgolfière s'est posée entre deux puits et un courrier recommandé a été envoyé au propriétaire pour l'informer des risques de survol de l'installation.

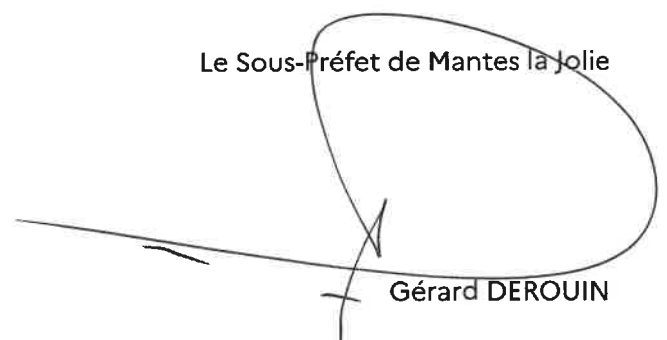
3) Ruches

Monsieur PIOGGER revient sur la collaboration entre la société STORENGY et l'apiculteur. Il tient à signaler que les abeilles domestiques concurrencent les abeilles sauvages et qu'à terme cela peut se traduire par la disparition de ces dernières. Sachant qu'elles sont indispensables à l'équilibre de la nature, une réflexion est donc nécessaire à ce sujet.

Monsieur DEROUIN demande à l'assistance si elle souhaite aborder d'autres points.

En l'absence de question supplémentaire, **Monsieur DEROUIN** remercie les membres de la CSS et lève la séance à 15h20.

Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie



Gérard DEROUIN